

Image not found or type unknown



Arret de travail garde d'enfants

Par **Abdel59**, le **16/06/2020** à **16:57**

Bonjour,

J'ai commencé mon premier travail le 22/01/2020 et suite au corona virus j'étais en arret malafie garde d'enfants de 23/03 au 30/04/2020 soit 39jours.

Mon assurance msa ma payer que 229€ soit 6€par jours ,apres ma reclamation l'agent ma dis que c'est normal (salaire mois de janvier et février divisé par 12 mois) il ma dit que ta travailler avec contrat occasionnel .

Et mon employeur refuse de me payer le complément (il attend le remboursement de msa.

Que faire j'arrive pas trouver une reponse claire.

Cordialement.

Ainssi que mon eml

Par **P.M.**, le **16/06/2020** à **17:54**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#) dont j'extraits :

[quote]

Jusqu'au 30 avril, ces salariés sont indemnisés par leur employeur (sous réserve de la durée de maintien de salaire), en complément des indemnités journalières de la MSA, à hauteur de 90 % de leur salaire, quelle que soit leur ancienneté (pendant les 30 premiers jours d'arrêt de travail en l'absence de dispositions conventionnelles plus favorables). Ces dispositions sont rétroactives et s'appliquent aux jours d'absence intervenus depuis le 12 mars.

[/quote]

Par **Abdel59**, le **16/06/2020** à **18:14**

Merci de votre réponse
Alors j'ai compris que j'ai le droit pour 90% de mon salaire brut.
Par contre le calcul sera sur les jours que je travailler ou divisé par 12mois.
Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **16/06/2020** à **18:39**

Vous avez droit à 90 % du salaire brut qui précède l'arrêt sans condition d'ancienneté pendant les 30 premiers jours sous déduction des indemnités journalières déjà perçues mais cela passe par l'employeur...

Par **Abdel59**, le **16/06/2020** à **18:45**

Merci ecore.
Maintenant je dois faire quoi?
Je declanche la procédure en prud'hommes, car les deux il veut pas comprendre sachant j'ai tou les change par mail avec mon employeur le dernier c'est aujourd'hui.
En plus a cause mes reclamations mon employeur il a refuse de renouvellement de min contrat qui finit aujourd'hui.
Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **16/06/2020** à **18:51**

Vous pourriez déjà mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR de vous verser ce à quoi vous avez droit en lui fournissant le bordereau des indemnités journalières s'il ne l'a pas déjà et en le prévenant qu'à défaut de paiement au plus tard dans votre solde de tout compte, vous saisirez le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Je ne pense pas que vous ayez matière à contester le non renouvellement du contrat...

Par **Abdel59**, le **16/06/2020** à **19:00**

Merci pour cette claire reponse.
Pour l'employeur c'est très claire.
Mais reste l'assurance maladie msa.
Elle ma donné que 6€ par jours ,je dois faire quoi pour cela?.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **16/06/2020** à **20:26**

Vous pourriez utiliser [ce simulateur](#) pour vérifier le montant de vos indemnités journalières...

Pendant la période où l'employeur vous doit le complément elles seront déduites...